

RUCHE

LIÈGE université
Psychologie, Logopédie
& Sciences de l'Éducation

89^{ème} Congrès de l'Acfas – Université
Laval – 9 au 13 mai 2022

Annick Comblain

Research Unit for a life-Course perspective on Health &
Education - RUCHE –

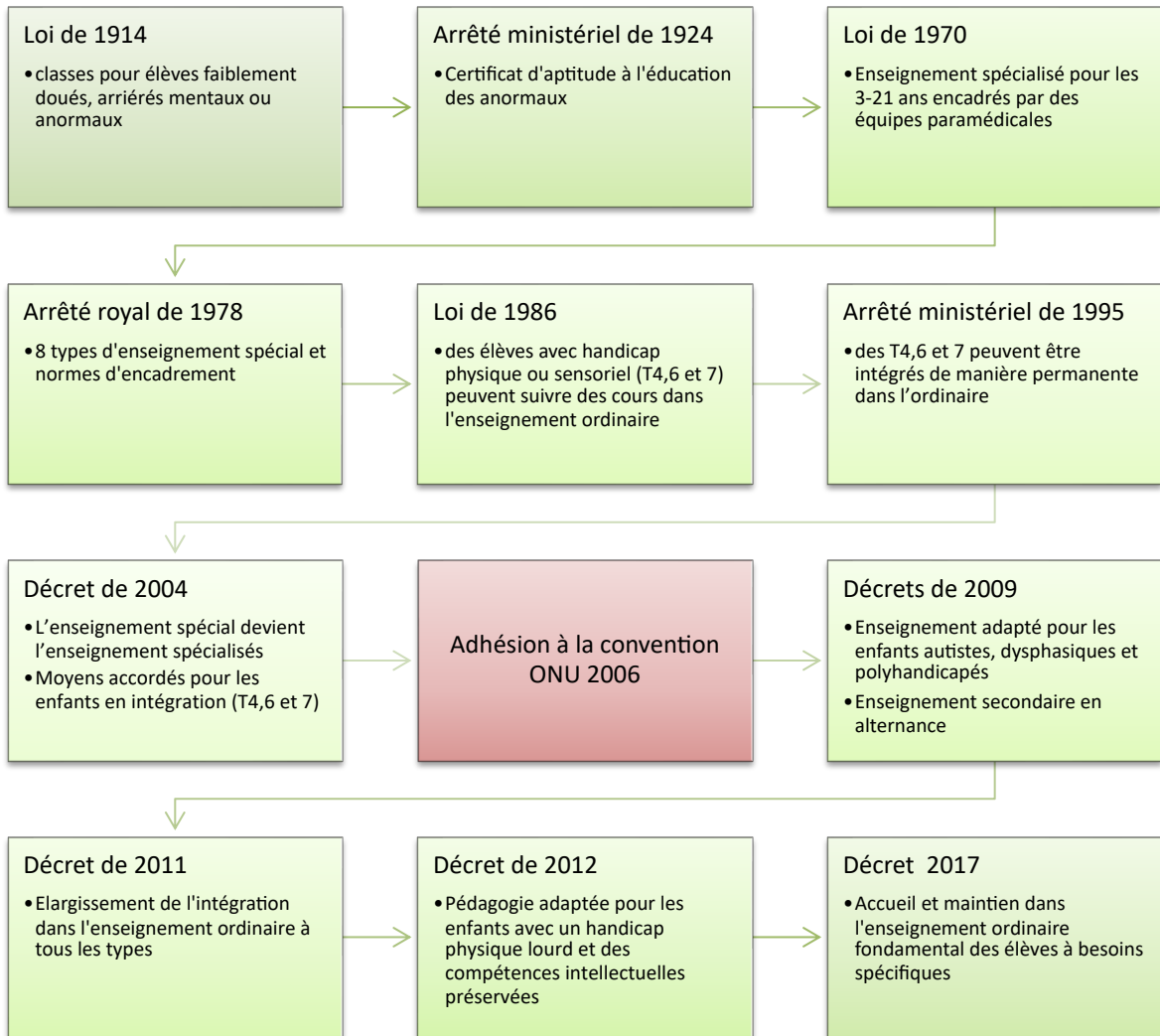


**Adhérer à la convention de l'ONU
(2006) a-t-il rendu l'enseignement
plus inclusif ?**

**Quelle place dans le système scolaire
belge francophone pour les élèves à
besoin spécifiques ?**

Cadre législatif et chiffres



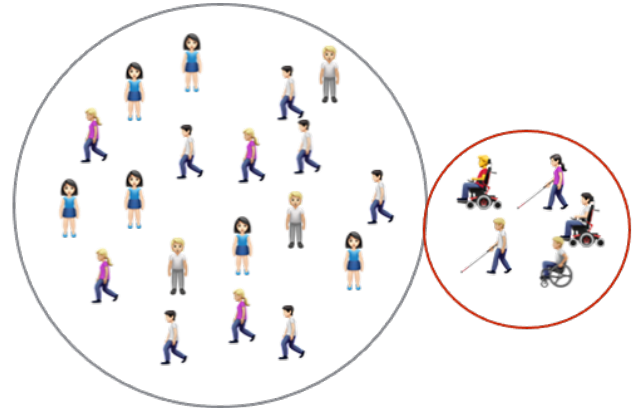
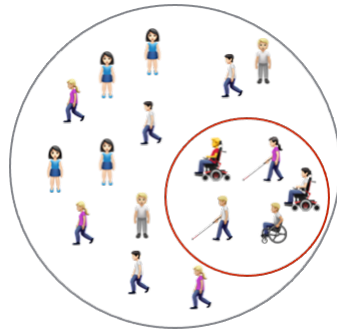




Plus d'intégration que d'inclusion mais aussi ...

Plus de ségrégation que d'intégration

17 classes
à visées
inclusive

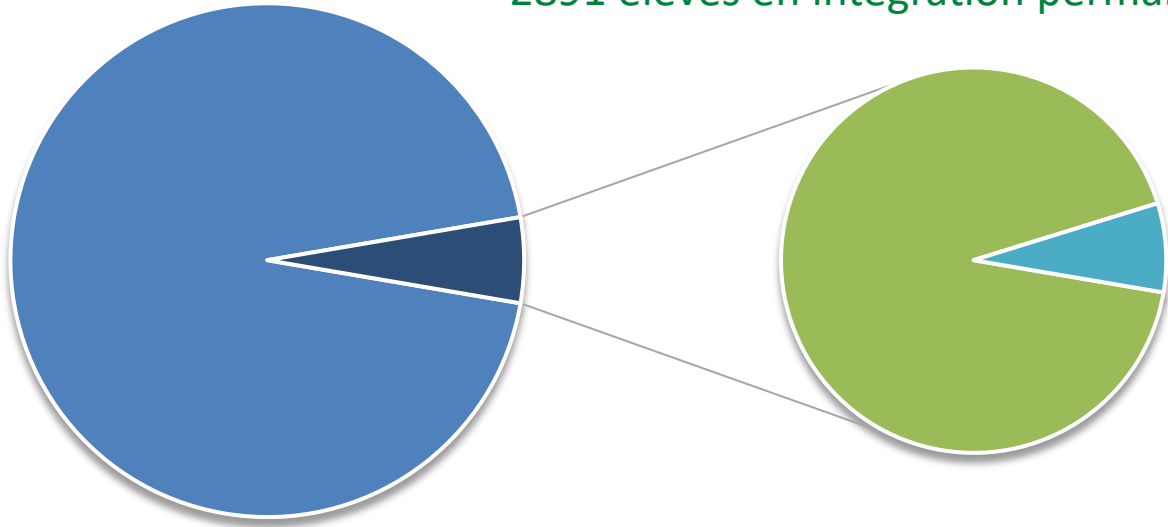


+/-350 écoles
d'enseignement
spécialisé

718.904 élèves scolarisés

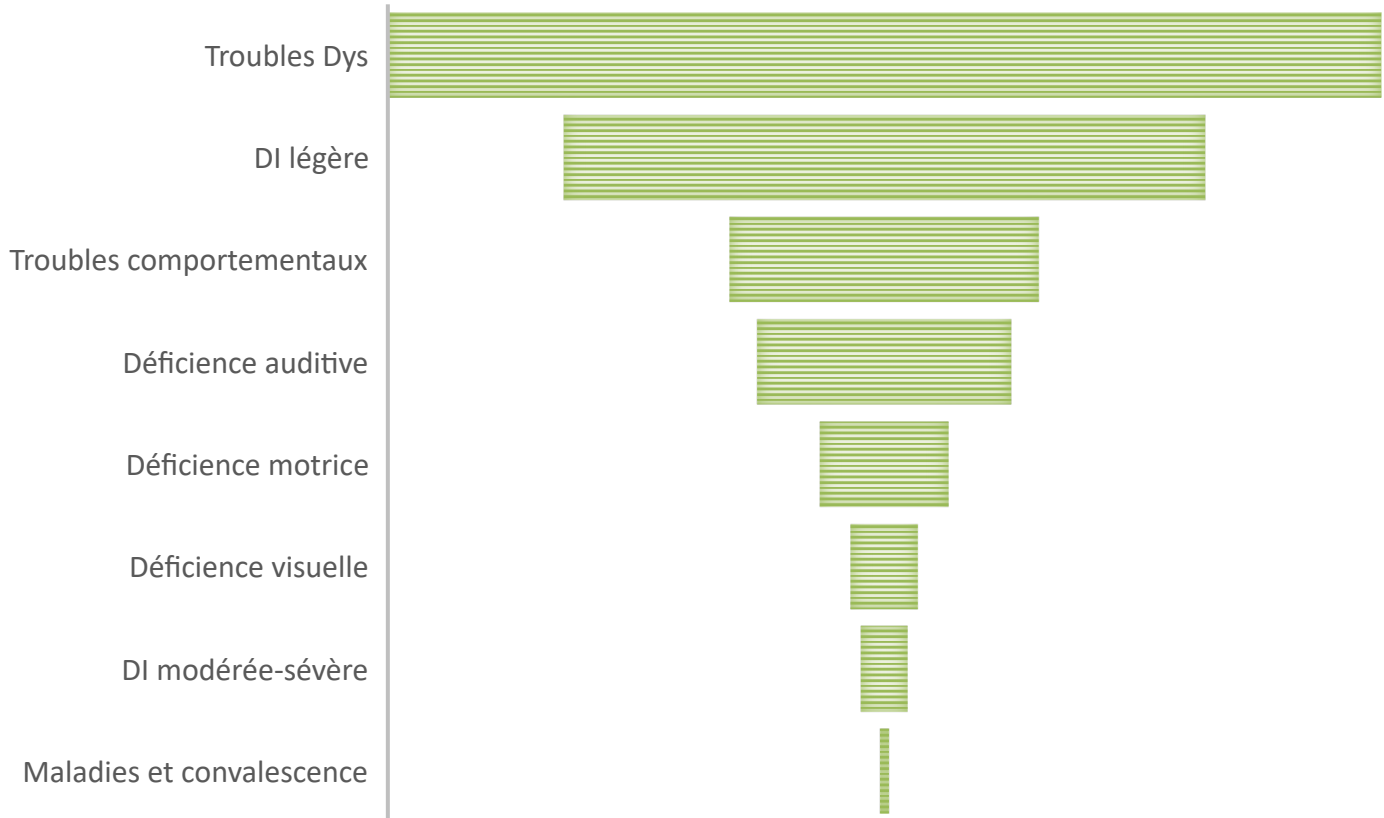
35.853 élèves inscrits dans le spécialisé

2891 élèves en intégration permanente

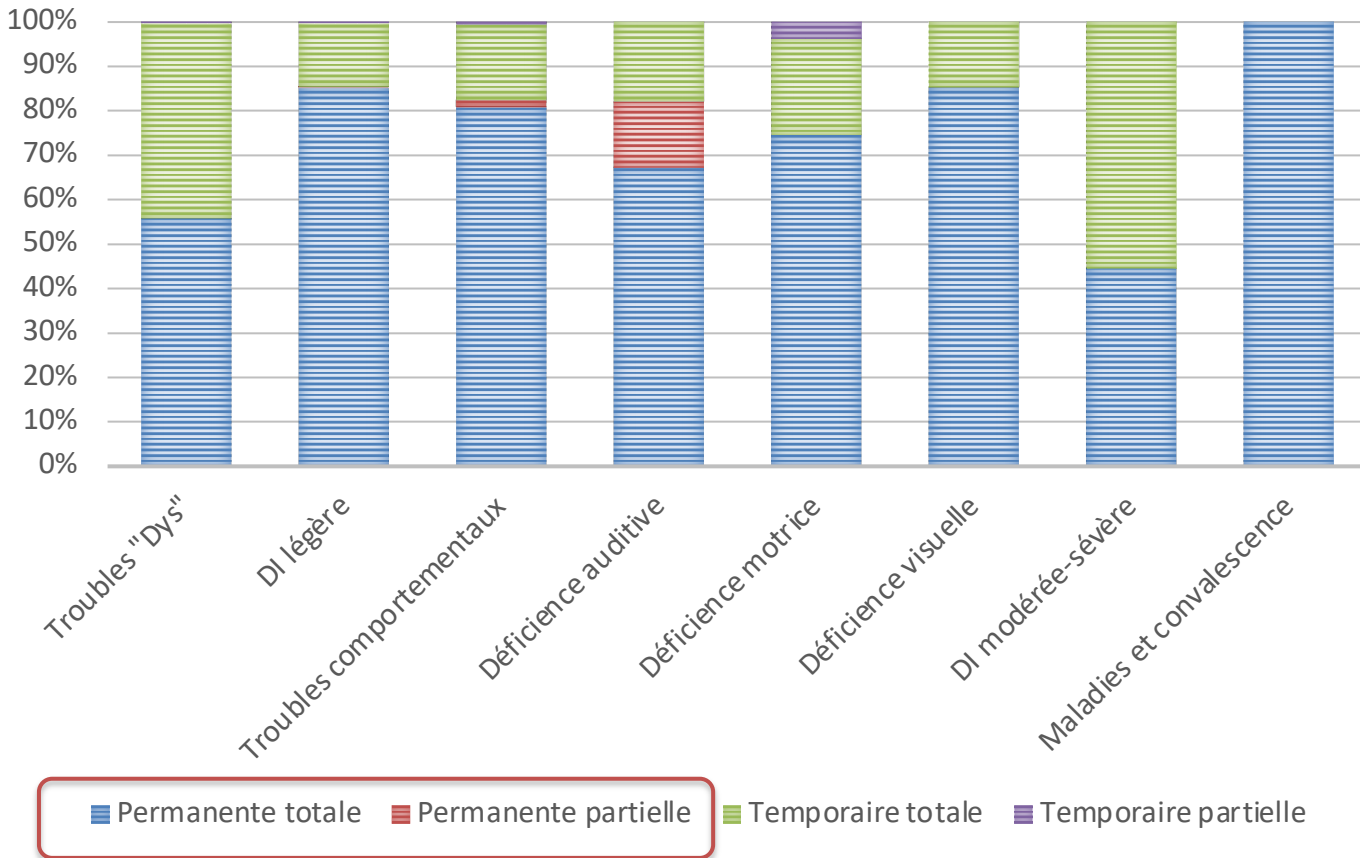


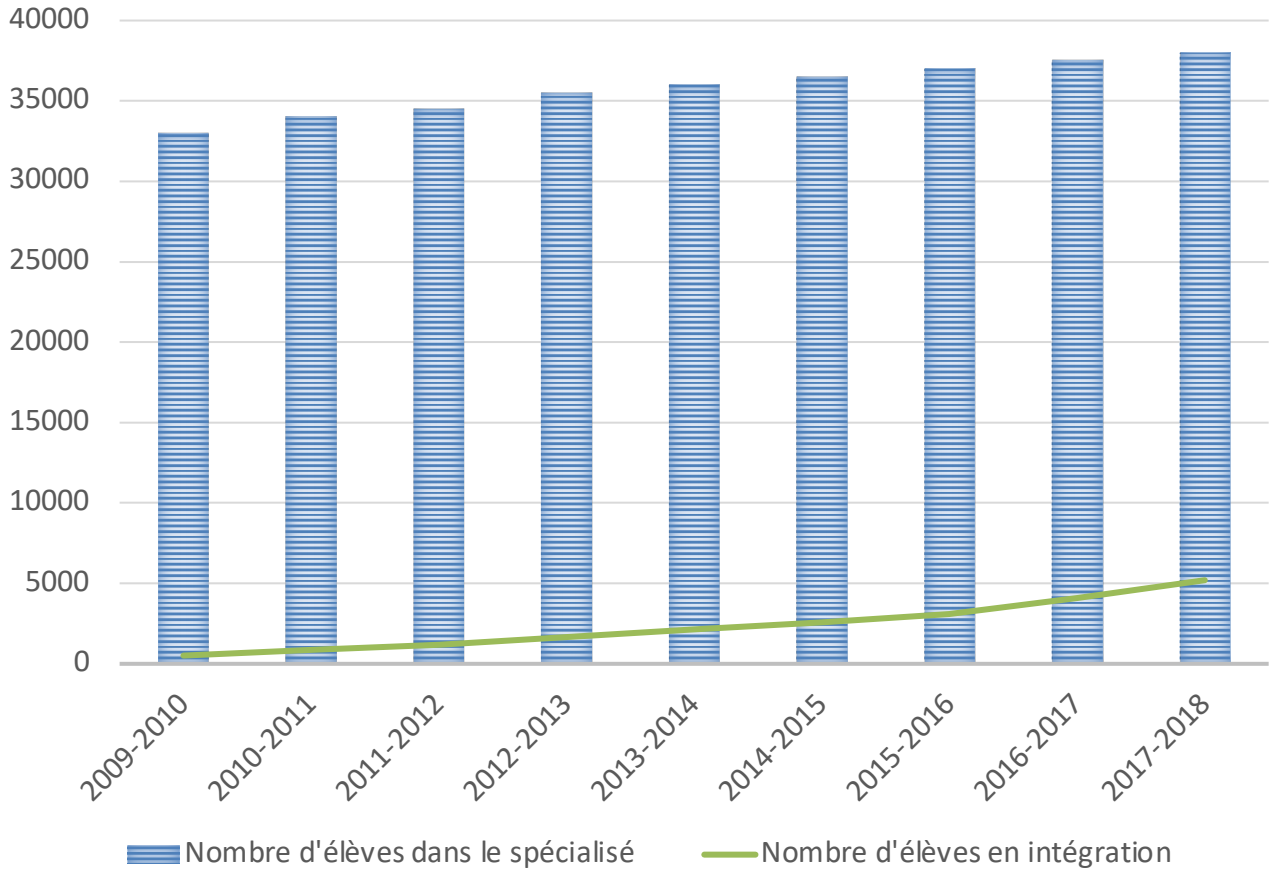
■ Ordinaire ■ Spécialisé ■ Intégration permanente

RÉPARTITION DES ÉLÈVES EN INTÉGRATION SELON LES DIFFÉRENTS TYPES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ



RÉPARTITION DES ÉLÈVES INTÉGRÉS DANS LES DIFFÉRENTS TYPES D'INTÉGRATION







Selon le GAMP (Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places pour les personnes handicapées de grande dépendance)

0,39% d'enfants porteurs de handicaps sont intégrés/inclus dans l'enseignement général ordinaire

La situation sur le terrain

Enquêtes dans les écoles de la Province de Liège

Sources :

Remits (2021)

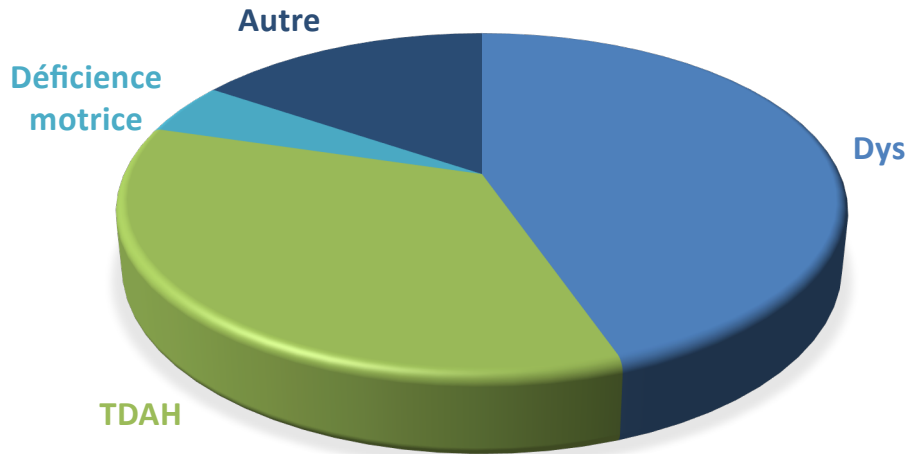
Lecharlier (2020)

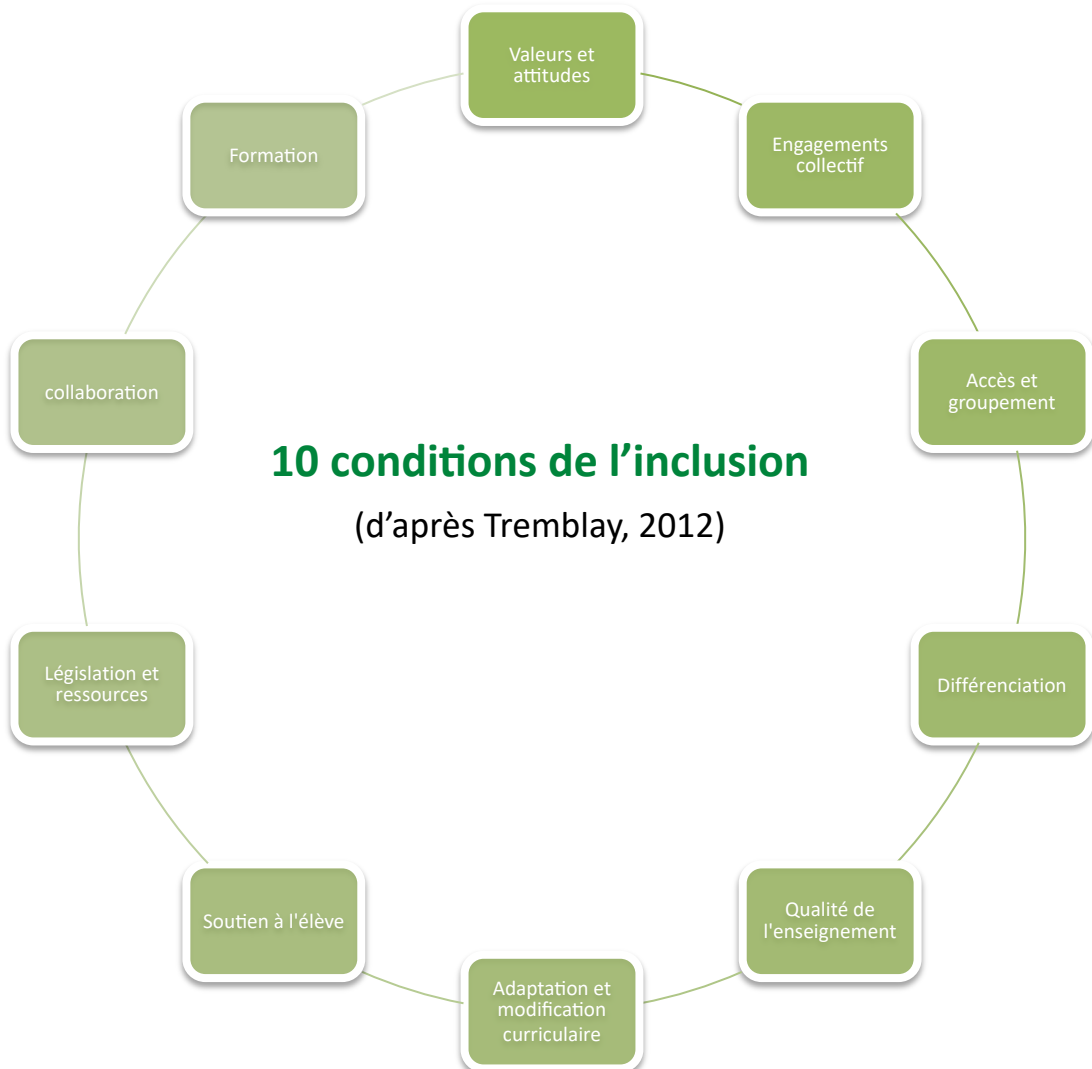
Pirlot (2020)

Sauvage (2020)



La situation en Province de Liège







Valeurs et attitudes

Vision et volonté forte de la part des acteurs à tous les niveaux du système scolaire véhiculant des valeurs d'égalité, d'équité et d'éloge de la différence

Si l'école doit être inclusive et comporter un projet d'intégration
inclusion

L'équipe éducative de l'établissement d'enseignement ordinaire est libre d'accepter ou de refuser de s'engager dans le projet.

Qu'est-ce qui freine les équipes éducatives ?



Mais les enseignants ...

Se sentent
démunis

Ont besoin d'aide

Ont des difficultés
à être disponibles
face au besoin
d'individualisation

Déplorent une
charge de travail
plus conséquente

Craignent un
impact de la taille
des classes

Cependant 80% des enseignants préfèrent ne pas s'exprimer



Engagement collectif

En relation avec les valeurs

Prend place à tous les niveaux de l'école

« L'enseignement à visée inclusive se base sur un protocole qui unit les directions et les centres médicaux des deux établissements ainsi que les parents et l'élève » (FWB, 2012)



Mais les enseignants constatent ...

Soutien
familial plus
systématique

Elève en
intégration

Elève en
inclusion

Manque de
soutien
familial
fréquent

Exemple : « *on se bat contre du vent* »

Bruno est en classe à visée inclusive.

Le reste de la fratrie fréquente l'enseignement ordinaire dans cette même école

Les parents sont peu présents et fréquentent peu l'école laissant la responsabilité du contact à la fratrie



La différenciation

Proposer une variété d'activités et de modes de présentation

Avant l' apprentissage

- Planifier l'enseignement sur la base des connaissances sur l'enfant
- Proposer des itinéraires adaptés en vue de la réussite de chacun

Pendant l'apprentissage

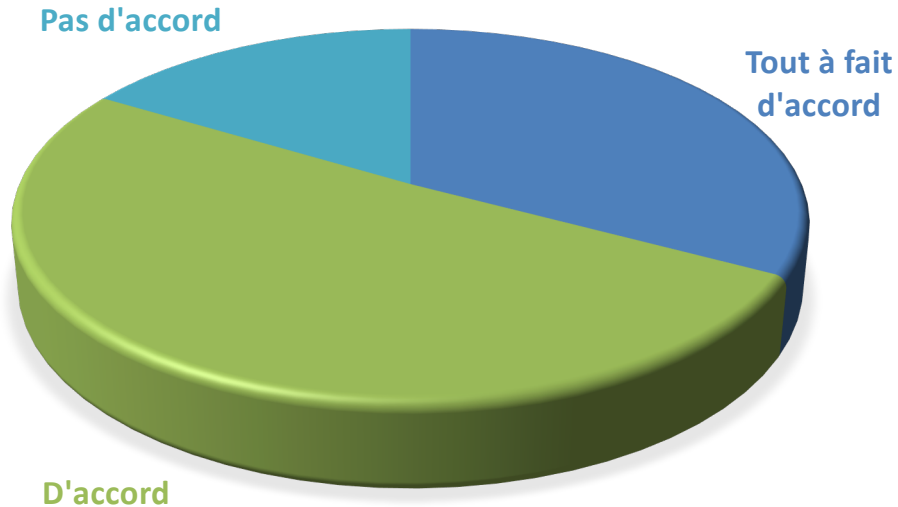
- Travail en groupe avec les élèves les plus susceptibles d'avoir des difficultés

Après l'apprentissage

- Remédiation et enrichissement des apprentissages



Quand on interroge les enseignants sur la nécessité de différenciation des élèves à besoins spécifiques (travail et outils)





Adaptation et modification curriculaires

Adaptation

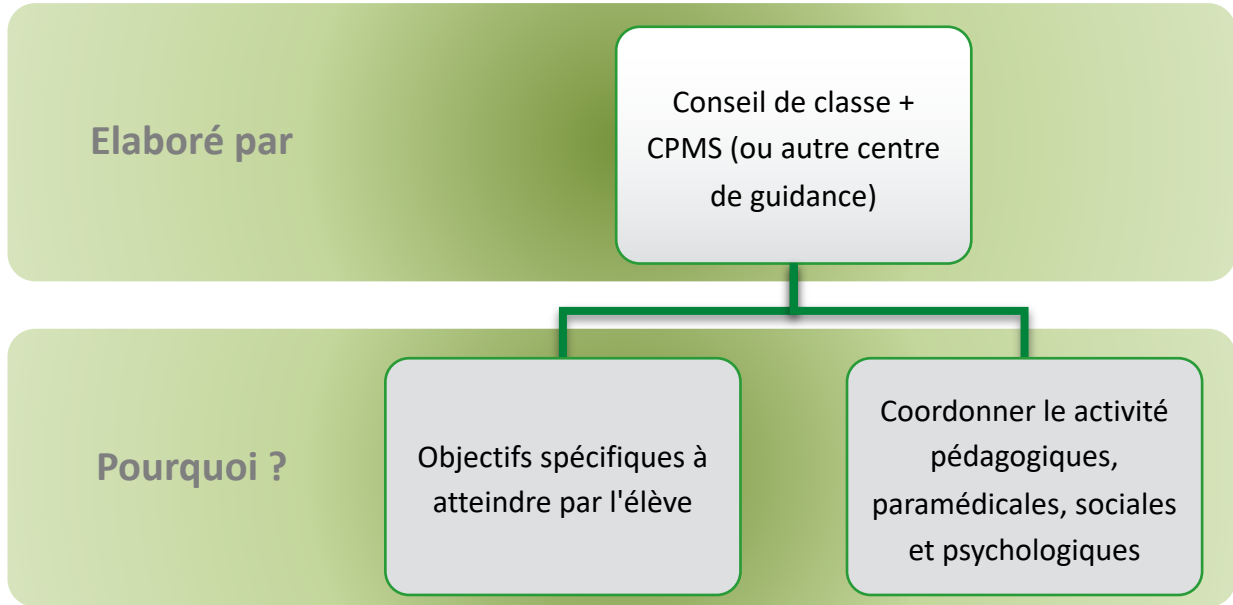
- changements apportés à l'enseignement et aux apprentissages
- Processus d'enseignement
- Aides techniques

Modifications

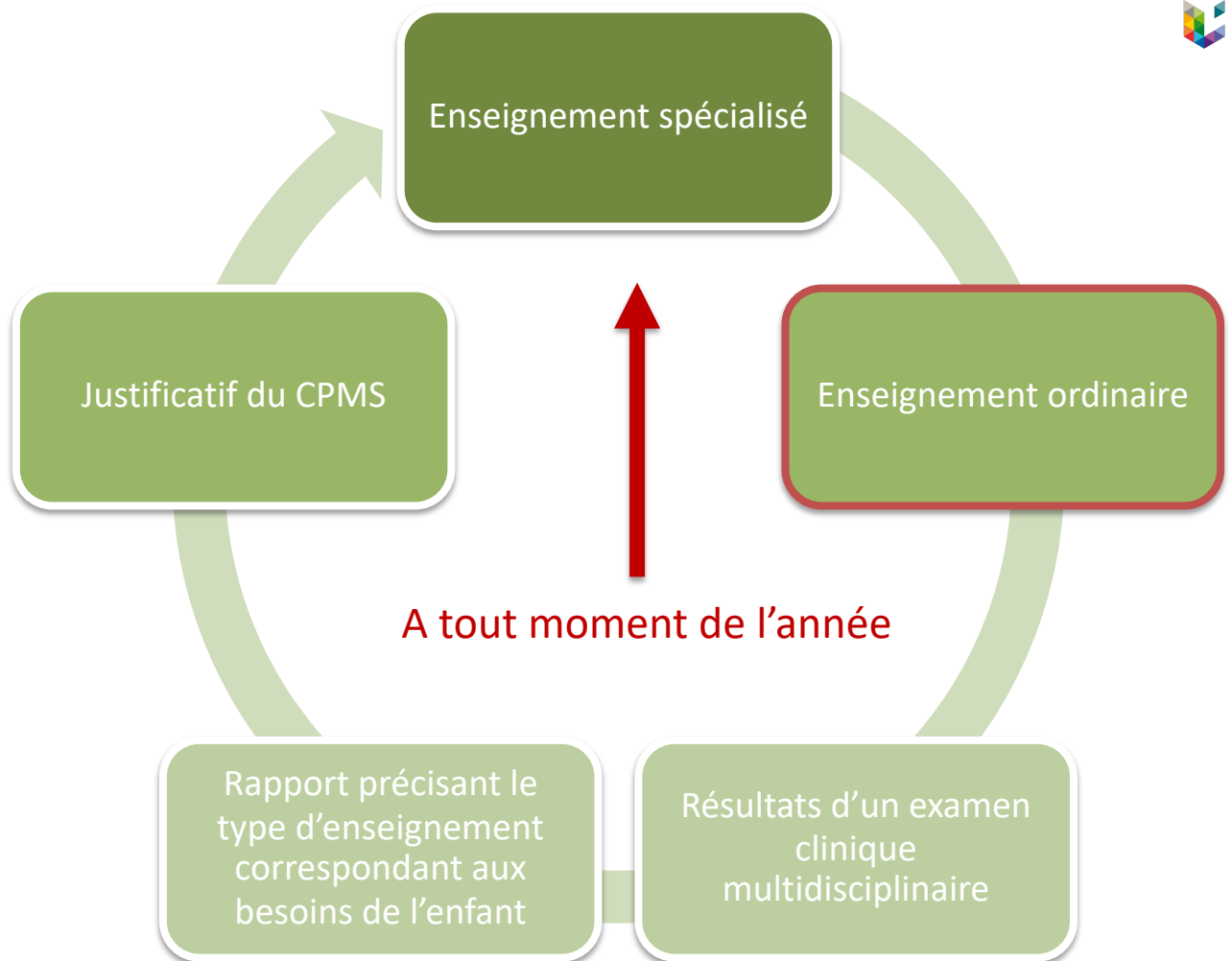
- Changements dans le contenu au les critères de réussite



Etablir un Plan Individuel d'Apprentissage (PIA)



Ajusté à chaque évaluation des progrès et des résultats de l'élève durant toute sa scolarité





Législation et ressources

2009

Décret portant sur les dispositions en matière d'enseignement spécialisé et d'accueil de l'enfant et de l'adolescent à besoins spécifiques dans l'enseignement obligatoire

Les établissements scolaires doivent proposer un projet d'intégration/inclusion

Les équipes éducatives sont libres d'y adhérer ... ou pas



L'invention des pôles territoriaux



Pôles territoriaux

Un projet qui concerne toutes les écoles de l'enseignement ordinaire
Vers une école inclusive



Missions des pôles

- Accompagnement des équipes des écoles coopérantes.
- Accompagnement des élèves inscrits dans les écoles coopérantes.

Enjeux

- Permettre d'assurer une prise en charge des élèves à besoins spécifiques de manière plus homogène.
- Assurer une maîtrise efficace des ressources consacrées à ce dispositif.

Structure du pôle

Comment est-il organisé ?

Le pôle est une structure intégrée dans une école d'enseignement spécialisé = **ÉCOLE SIÈGE**
Il est placé sous l'autorité du P.O. et du directeur de l'école siège et dispose de ressources humaines et budgétaires propres.

Il intervient dans les écoles d'enseignement ordinaire avec lesquelles il a signé une convention
= **ÉCOLES COOPÉRANTES**

Il peut collaborer avec d'autres écoles de l'enseignement spécialisé pour atteindre ses différentes missions
= **ÉCOLES PARTENAIRES**

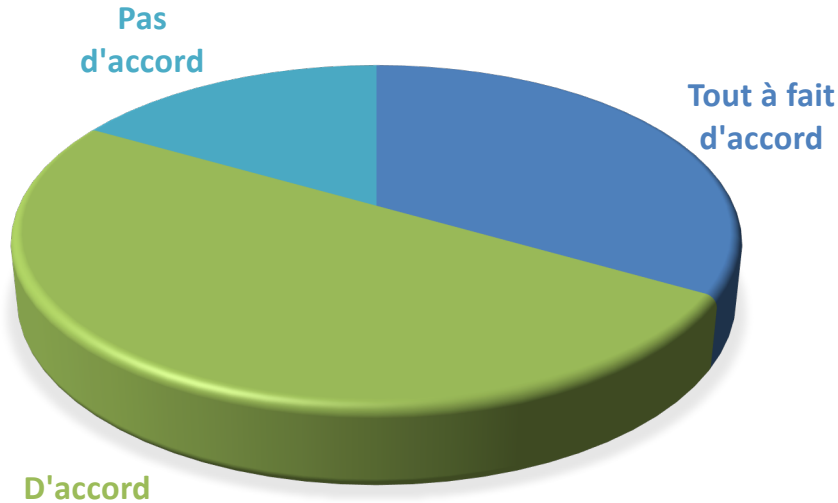
Rmq : Un pôle est constitué au minimum de 12.305 élèves.

Mais
signe la
disparition de
l'intégration et
plus
particulièrement
des enfants avec
les handicaps les
plus lourds !



La formation

A la question sur le manque de formation initiale sur les troubles présentés par les élèves

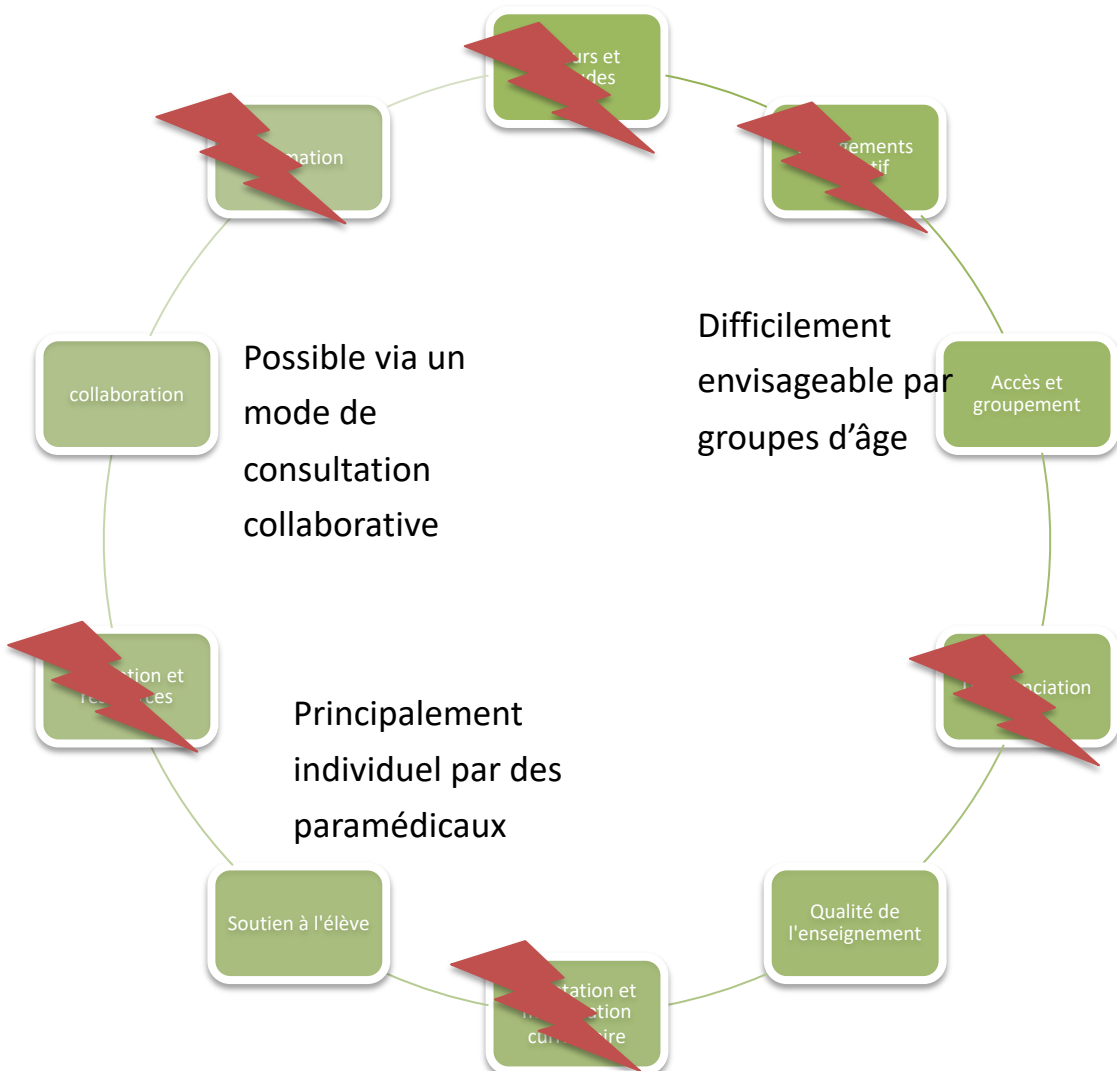


Un manque de volonté politique

**Un manque de formation des
enseignants**

Un manque de ressources

Des conséquences



Handicap intellectuel et inclusionscolaire : la Belgique à nouveau condamnée par le Comité européen des Droits sociaux



Témoignage de Muriel, maman de Loïc porteur de trisomie 21

<http://www.inclusion-asbl.be/>

<https://www.unia.be/fr/articles/handicap-intellectuel-et-inclusionscolaire-la-belgique-a-nouveau-condamnee>

Demandes d'Unia en association avec Inclusion, la FIDH et le Délégué général aux droits de l'enfant :

1. La consultation des associations représentatives des personnes en situation de handicap intellectuel dans l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des lois qui les concernent. Lorsqu'une réforme est envisagée pour rendre le système scolaire plus inclusif, elles doivent être étroitement impliquées, avec les autres associations représentatives des personnes en situation de handicap. La CDPH l'exige : « Rien sur nous sans nous ». Les enfants et les jeunes en situation de handicap doivent aussi être entendus, conformément à la CIDE.
2. L'adoption d'un plan de transition vers un système d'enseignement inclusif. Le Comité des droits des personnes handicapées le recommandait déjà en 2014, ainsi que le Comité des droits de l'enfant en 2019.
3. De prendre en compte les enfants porteurs d'une déficience intellectuelle dans l'ensemble des textes visant à rendre l'école plus inclusive (pôles territoriaux, aménagements raisonnables).
4. De prévoir des normes d'encadrement différentes pour les écoles ordinaires accueillant ce public.
5. De permettre le déplacement du surcoût d'un enfant dans le spécialisé au profit de l'école ordinaire qui l'accueille.
6. Intégrer les dispositifs d'accompagnement organisés au niveau des régions (Phare et Aviq) pour soutenir et améliorer la prise en charge des enfants par les équipes éducatives de l'ordinaire.
7. Renforcer la formation initiale et continuée des enseignants.

L'engagement politique

La Ministre de l'Éducation, Caroline Désir a souligné pendant la conférence de presse que la Fédération Wallonie-Bruxelles offre déjà aux élèves qui présentent une déficience intellectuelle :

- un enseignement spécialisé de qualité ;
- l'intégration permanente totale pour les élèves qui ont réellement fréquenté l'enseignement spécialisé, et ce tout au long de leur scolarité le cas échéant;
- 17 classes à visée inclusive (niveaux fondamental et secondaire).

Elle est toutefois parfaitement consciente qu'il faut aller plus loin.



Ressources bibliographiques :

Fédération Wallonie-Bruxelles. Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique. (2017). *Pacte pour un Enseignement d'excellence : Avis n°3*. Bruxelles : Fédération Wallonie-Bruxelles.

Lecharlier, S. (2020). Stéphanie LECHARLIER : *Représentations, pratiques déclarées et difficultés des équipes éducatives (enseignants, logopèdes, directions, psychologues) qui suivent les enfants en intégration scolaire* Mémoire de fin de master en Sciences de l'Education. ULiège.

Pirlot, V. (2020). *Quelle est l'efficacité des différents aménagements raisonnables mis en place pour les élèves à besoins spécifiques au sein de l'enseignement primaire ?* Mémoire de fin de master en Sciences de l'Education. ULiège.

Remits, M. (2021). Le décret relatif aux aménagements raisonnables entré en vigueur en 2018 permet-il de changer les pratiques de classes et de rendre l'enseignement plus inclusif ? Mémoire de fin de master en Sciences de l'Education. ULiège.

Sauvage, M. (2020). *Quelle place le système scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles donne-t-il aux élèves à besoins spécifiques ?* Mémoire de fin de master en Sciences de l'Education. ULiège.

Tremblay, P. (2012). *Inclusion scolaire : Dispositifs et pratiques pédagogiques*. De Boeck.



Contact : a.comblain@uliege.be

Département de Logopédie

Research Unit for a life-Course perspective on Health & Education - RUCHE –